

DATA LAB RECONVERSION (DLR)

Mention d'information du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Si vous êtes militaire ou civil quittant le ministère des Armées et sans emploi, un traitement de vos données à caractère personnel (DCP) est mis en œuvre dans le cadre du contrôle de l'indemnisation chômage opéré par le Centre expert de traitement de l'indemnisation du chômage (CETIC) de Défense mobilité.

Les DCP qui font l'objet de ce traitement sont issues des systèmes d'informations (SI) des ressources humaines du ministère des Armées et de France Travail. Il s'agit de données relatives :

- à votre identité,
- à votre vie personnelle,
- à votre situation de demandeur d'emploi,
- à certaines informations d'ordre économique et financier.

Le traitement est mis en œuvre par le Directeur des ressources humaines du ministère des Armées, responsable de traitement. Ce traitement est effectué en vertu de la loi (articles L.4123-7 et R.4123-30 à R.4123-37 du Code de la défense, portant sur l'indemnisation chômage des anciens militaires et militaires involontairement privés d'emploi) et de l'arrêté du 29 juin 2020 confiant à Défense mobilité l'exécution de la politique de reconversion du ministère des Armées.

Dans le cadre de l'exécution de ces obligations légales, vos données sont transmises au CETIC et à France Travail. Elles sont exploitées par les agents habilités du CETIC et de Défense mobilité sur la plateforme dédiée à la vérification des attributions d'allocations chômage : le SI Data Lab Reconversion (DLR). Certaines de vos données à caractère personnel peuvent être transmises à Défense mobilité par France Travail en vue de vous proposer un accompagnement à la reconversion.

Vos données sont conservées pour une période maximale de 10 ans dans le SI DLR à compter de leur collecte auprès des SI sources. A l'issue de ces 10 ans, vos données sont définitivement supprimées.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel faisant l'objet du présent traitement, ainsi que d'un droit de rectification de vos données et de limitation du traitement vous concernant.

Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à Défense mobilité :

- En contactant directement votre conseiller local, ou
- Par mail, en contactant l'adresse mail prévue à cet effet : defense-mobilite-rgpd.contact.fct@def.gouv.fr, ou
- Par courrier, à l'adresse postale suivante :
*DÉFENSE MOBILITÉ Direction - Bureau études et prospective
Fort de Montrouge-Arcueil 16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300
94114 ARCUEIL CEDEX*

Le directeur des affaires juridiques assure la fonction de délégué à la protection des données (DPD) pour le ministère des Armées (daj.delegue.fct@intradef.gouv.fr).

Si vous estimez, après avoir contacté Défense mobilité, que vos droits en matière de protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) par voie électronique (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>) ou par courrier postal.